

**ANNOTATIONS DE CHEIKH
ABDELHAMID AL-HAJOURI
A LA CHARTE**

**DES PRINCIPES
DE L'ISLAM DE
FRANCE**

Annotations de Shaikh ‘Abdel-Hamîd Al-Hajûrî à la charte sur les principes de l'Islam de France

Shaikh ‘Abdel-Hamîd dit : *« Il n’y a aucun Islam de France, en aucun cas !
Oui, il y a du poulet français... Il y a également la révolution française, celle
qui a provoqué d’autres révoltes dans le monde. Quant à l’Islam français,
cela n’existe pas ! »*

**Ce document est la traduction d’un audio datant
de Sha’bân 1442.H - mars 2021**

[CLIQUER POUR ECOUTER](#)



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

الْحَمْدُ لِلَّهِ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى رَسُولِ اللَّهِ

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

Voici une charte sur les principes de l'Islam de France au sujet de laquelle certains de nos frères salafis aimeraient que j'apporte quelques commentaires et conseils.

Pour commencer : son titre (Les principes de l'Islam de France) est lui-même à revoir. En effet Allah ﷻ a informé que la seule religion agréée par Lui est l'islam. Allah dit:

وَمَنْ يَبْتَغِ غَيْرَ الْإِسْلَامِ دِينًا فَلَنْ يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ الْخَاسِرِينَ

« Et quiconque désire une religion autre que l'islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants. » (Al Imrân, v.85)

Et le Prophète ﷺ dit : Certes, la religion acceptée par Allah est la hanifiya al-muslima (le culte voué à Allah Seul), pas le judaïsme, ni la chrétienté ou le culte du feu (al-majussiya).

Deuxièmement : parler d'Islam de France implique de parler d'islam d'Angleterre, d'islam d'Amérique, etc... Et à chacun de ramener l'islam qu'il souhaite. Non, l'Islam est la religion d'Allah qu'il a descendue sur Son Messager Muhammad ﷺ dans Son Livre et qu'Il a révélée dans sa Sunnah authentique. Il n'est donc permis à personne, qui que ce soit, d'adorer Allah d'une façon différente de celle qu'Il a révélée à Muhammad ﷺ. Allah ﷻ dit :

اتَّبِعُوا مَا أُنْزِلَ إِلَيْكُم مِّن رَّبِّكُمْ وَلَا تَتَّبِعُوا مِنْ دُونِهِ أَوْلِيَاءَ قَلِيلًا مَّا تَذَكَّرُونَ

« Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu » (Al -A'raf, v.3)

Voici la base que nous devons emprunter avant de réfuter n'importe quelle ambiguïté. Personne ne peut régir l'Islam à sa guise, aucun gouverneur, aucun savant, aucun commerçant, aucun chef, aucun citoyen. Allah ﷻ dit :

الْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتِمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِي وَرَضِيتُ لَكُمُ الْإِسْلَامَ دِينًا

« Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'ai agréé l'Islam comme religion pour vous » (Al-Mâ-idah, v.3)

La révélation céleste a cessé, on ne peut rien ajouter ou diminuer à la religion, que ce soit dans les pays arabes ou ailleurs, aussi bien dans le passé, le présent ou le futur. C'est cela qui est indiqué dans le Livre et la Sunnah ainsi que d'après le consensus des savants dignes de ce nom.

De plus, les savants ont condamné ce qu'on appelle la saynama islamique¹ les anachides islamiques, les banques islamiques et autres appellations de ce type. Que dire alors de l'Islam de France. Il est connu que la France est une nation laïque et chrétienne qui n'aime pas l'Islam, ne veut pas qu'il s'élève et reste en paix. Mais ils sont incapables de contrer la promesse qui lui a été faite. Comme Allah ﷻ l'a dit :

« O Muhammad ! J'ai décrété que Je n'enverrai pas contre cette communauté un ennemi extérieur qui l'exterminera, même si tous les gens se liguent contre elle. » L'Islam perdurera, car c'est Allah qui lui a destiné cela. Et il ne disparaîtra que lorsqu'Allah enverra à la fin des temps un vent plus doux que la soie. Et Il ne laissera aucune personne avec une once de foi dans le cœur sans qu'il ne lui prenne la vie. Concernant ce vent, le hadith d'Abû Hurayrah mentionne qu'il proviendra du Yémen, le hadith de 'Abdallah Ibn 'Amr mentionne qu'il proviendra du Shâm, et dans le hadith de Nawas, aucun endroit n'est cité. Il est donc possible qu'il provienne de ces endroits, de plusieurs endroits à la fois. Et tous ces hadiths sont rapportés dans le Sahih de Muslim.

¹ Ndt : une branche de sorcellerie qui attribue aux lettres un pouvoir secret

Nous, responsables associatifs et de fédérations, gestionnaires de lieux de culte musulmans, nous nous engageons par cette charte à la fois en tant que citoyens français et/ou en tant qu'acteurs associatifs de confession musulmane à respecter toutes les règles édictées dans la présente, dénommée « charte des principes ».

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

Premièrement il est obligatoire au muslim de ne s'engager que dans ce que lui impose la législation. Il n'a pas à s'engager pour la parole de quiconque sauf dans ce qui est conforme à l'Islam ou ce qui n'aboutit à aucune transgression, sans quoi cela n'est pas permis. Cette introduction de leur part qui vient en préambule du texte de la chartes des principes prouve qu'ils s'y engagement totalement, ce qui indique une profonde ignorance et un très mauvais suivi. Seul ce qui est respectable dans la législation a droit à notre considération.

Elle a vocation à encadrer l'éthique et les règles déontologiques qui devront structurer le fonctionnement du Conseil national des imams.

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

L'éthique qui doit structurer le statut de la communauté est celle qui est venue dans le Qurân et dans la Sunnah.

Allah ﷻ a dit :

وَإِنَّكَ لَعَلَىٰ خُلُقٍ عَظِيمٍ

« Tu es certes d'une éthique imminente. » (Al-Qalam, v.4)

Et le Messager ﷺ a dit : « Je n'ai été envoyé que pour parachever les nobles comportements. » Et l'Islam est venu alors que les gens étaient en situation de division, de déchirement, de conflits ... et il a prôné la fraternité.

إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ إِخْوَةٌ

« Seuls les croyants sont des frères » (Al Hujurât, v.10)

Et l'Islam a appelé à s'accrocher au câble (Livre) d'Allah et à la Sunnah :

وَاعْتَصِمُوا بِحَبْلِ اللَّهِ جَمِيعًا وَلَا تَفَرَّقُوا ۚ وَادْكُرُوا نِعْمَتَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ كُنْتُمْ أَعْدَاءً

« Et accrochez-vous tous au câble (Livre) d'Allah et ne vous divisez pas. Et rappelez-vous du bienfait d'Allah sur vous alors que vous étiez divisés » (Al 'Imrân, v.103)

L'éthique et la déontologie du musulman sont régies par le Livre et la Sunnah. Et s'il venait à transgresser, cela ne proviendrait que de ses propres faits et de sa non application. Même les nasâras (chrétiens) et les yahouds (juifs) : s'ils s'engageaient à suivre les règles de l'Islam, ils y trouveraient sécurité. C'est pour cela qu'ils rentrent sous le jugement de l'Islam dans beaucoup de pays. Mais comme leurs attitudes se sont éloignées de celles acceptées et prônées par l'Islam, ils se sont mis à trahir et à perdre toute notion de moralité, ce qui a probablement conduit à ce qu'ils soient victimes d'attentats. Sans quoi la religion leur a donné des droits. Les yahouds à Khaybar ont pu cultiver les terres pour le Prophète ﷺ et obtenir la moitié des gains. Ils étaient sous sa protection mais ils ont fini par trahir et tuer. Alors, 'Umar -qu'Allah l'agrée- les a expulsés.

Nous proclamons solennellement notre adhésion à cette charte destinée à préciser les fondements de notre mission en lien avec les valeurs républicaines. Ce faisant, nous réaffirmons d'emblée que ni nos convictions religieuses ni toute autre raison ne sauraient supplanter les principes qui fondent le droit et la Constitution de la République.

Aucune conviction religieuse ne peut être invoquée pour se soustraire aux obligations des citoyens¹

1 : Comme le rappelle l'article 17 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, personne ne peut justifier d'un droit légitime pour « se livrer à une activité ou accomplir un acte visant à la destruction des droits ou libertés reconnus dans la Convention ».

Regardez ces paroles et ce qu'elles comportent comme contradiction à la parole d'Allah. Ils font prédominer les valeurs républicaines. Lorsque la république française s'est mise en place, elle prôna la liberté, l'égalité et la fraternité et il est connu que ces trois principes ne sont pas valables dans notre législation.

Premièrement : la fraternité : elle n'est valable qu'avec le musulman, le croyant.

Deuxièmement : la liberté : la liberté est régie par la législation, ce n'est pas la liberté individuelle qui permet à l'homme de s'adonner à la fornication, la débauche, l'association (polythéisme), à la consommation d'alcool et de viande de porc etc...

Troisièmement : l'égalité... C'est plutôt l'équité (Al-'Adl) qui convient, comme Allah a ordonné :

إِنَّ اللَّهَ يَأْمُرُ بِالْعَدْلِ وَالْإِحْسَانِ

« **Certes Allah ordonne l'équité (Al-'Adl) et la bienfaisance ...** » (An-Nahl, v.88)

Quant à l'égalité : le croyant et le mécréant ne sont pas égaux, ni le pieux et le pervers, ni l'homme et la femme, ni le savant et l'ignorant, ni le sensé et le dément. Il y a de nombreuses preuves qui indiquent cela.

Leur parole « **ni nos convictions religieuses ni autre raison** » prouve clairement que cette charte qu'ils ont signée et à laquelle ils appellent leur dicte que si les lois françaises divergent avec celles du Qurân et de la Sunnah, alors les lois françaises prévalent dessus. De même, selon leur logique, si ces lois s'opposent à celle de l'Evangile ou de la Thora qui sont leur référence culturelle, ils feront prévaloir les lois du pays. Cependant, cela ne nous concerne pas car ils ont déjà altéré et modifié leurs livres pour les adapter à leurs lois. Quant au Qurân et la Sunnah, ils sont tous deux préservés :

إِنَّا نَحْنُ نَزَّلْنَا الذِّكْرَ وَإِنَّا لَهُ لَحَافِظُونَ

« **C'est Nous qui avons fait descendre le Rappel et c'est Nous qui en sommes Protecteurs** » (Al-Hijr, v.9)

Il n'est pas permis au musulman de dire qu'il fait prévaloir les lois pénales sur celles du Qurân et de la Sunnah, ou qu'il s'engage à la citoyenneté et autre. Nous ne disons pas aux musulmans en France de sortir dans les rues pour tout saccager ou pour nuire à leurs

personnes ou à quiconque, toutefois ils doivent suivre leur religion. Et celui qui n'est pas en mesure de s'y tenir là-bas alors qu'il cherche un autre lieu où résider, la terre d'Allah est vaste :

أَلَمْ تَكُنْ أَرْضُ اللَّهِ وَاسِعَةً فَتُهَاجِرُوا فِيهَا

« *La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste afin de vous permettre d'émigrer.* » (An-Nissâ, v.97)

Cette « charte des principes » vise à tracer les valeurs à transmettre aux fidèles et à partager avec eux, dans le respect des lois de la République et de l'éthique islamique.

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

L'éthique islamique ne s'oppose en rien aux intérêts des serviteurs, en aucun cas. C'est par cette éthique islamique que s'établissent la justice et ses valeurs, que sont préservés la raison des gens, la religion, l'honneur, la vie, les biens. Ils ont beau avoir cherché ils n'ont rien trouvé d'équivalent à l'Islam. Allier entre les valeurs islamiques et celles de la république n'est pas concevable, car ces dernières protègent les fornicateurs, les homosexuels sodomites, les polythéistes et les différents contrevenants.

Les valeurs islamiques et les principes de droit applicables dans la République sont parfaitement compatibles et les musulmans de France appartiennent pleinement à la communauté nationale. D'un point de vue constitutionnel, tous les citoyens, quelles que soient leur religion, leurs croyances ou leurs convictions philosophiques, sont égaux.

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

Le musulim suit le Livre d'Allah et la Sunnah et ne doit pas les enfreindre. Tant qu'il se conforme à cela il sera sur le bien où qu'il soit. Le mal que causent les mécréants est nettement plus considérable que ce qui pourrait émaner d'un musulim dans ces pays. Si ce n'est que la vie des musulims leur importe peu et ils ne prennent pas en compte leurs droits. Un des meilleurs exemples : eux qui prétendent appeler aux valeurs islamiques, n'ont-ils pas interdit à la femme de se voiler (de façon légiférée) ? Ils empêchent les musulims d'extérioriser leurs rites symboliques conformément à l'ordre d'Allah. Ils disent appeler à la liberté puis s'opposent à l'Islam et aux musulims ! Ils disent respecter la religion puis se permettent de porter affront au noble Prophète ﷺ en l'insultant et l'offensant.

Article 1 Objectif de la charte

Les valeurs islamiques et les principes de droit applicables dans la République sont parfaitement compatibles et les musulmans de France appartiennent pleinement à la communauté nationale. D'un point de vue constitutionnel, tous les citoyens, quelles que soient leur religion, leurs croyances ou leurs convictions philosophiques, sont égaux.

D'un point de vue religieux et éthique les musulmans, qu'ils soient nationaux ou résidents étrangers, sont liés à la France par un pacte. Celui-ci les engage à respecter la cohésion nationale, l'ordre public et les lois de la République.

À travers cette charte, les signataires s'inscrivent dans l'écriture d'une page importante de l'histoire de France.

Elle contribue à instaurer des rapports apaisés et confiants entre la communauté nationale, dans sa diversité et sa pluralité, et tous les musulmans vivant sur le territoire de la République, qu'ils soient nationaux ou résidents étrangers. Tout signataire de cette charte s'engage donc, dans le respect et la dignité, à œuvrer pour la paix civile et à lutter contre toute forme de violence et de haine.

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

Ces paroles sont vagues (sont à revoir). La violence (l'usage de la force) est une chose blâmable sauf lorsqu'elle est conforme aux normes légiférées, (comme dans ce cas :)

وَأَعِدُّوا لَهُمْ مَا اسْتَطَعْتُمْ مِنْ قُوَّةٍ وَمِنْ رِبَاطِ الْخَيْلِ

« Et préparez contre eux ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée. » (Al-Anfâl, v.60)

Evidemment, cela est le rôle des gouvernements islamiques. Quant au simple citoyen de ces pays et ailleurs, il n'a pas à être violent et à prôner la violence. Mais en réalité, ce sont les musulmans qui subissent la violence, ce sont eux les opprimés dans ces pays, terre des nasâras (chrétiens) et yahouds (juifs) et ailleurs. Le musulman ne cause pas de tort car il suit la législation d'Allah. Il ne s'en prend pas au mécréant si ce n'est dans les situations permises en Islam [comme pour se défendre] :

أُذِنَ لِلَّذِينَ يُقَاتَلُونَ بِأَنَّهُمْ ظَلِمُوا وَإِنَّ اللَّهَ عَلَىٰ نَصْرِهِمْ لَقَدِيرٌ

« Il a été autorisé à ceux qui sont attaqués de se défendre et Allah est tout à fait capable de les secourir » (Al- Hajj, v.39)

Cela lorsque qu'ils subissent les attaques alors qu'ils sont en situation de force. Mais si cela a lieu alors qu'ils sont en état de faiblesse, ils doivent patienter.

وَاصْبِرْ لِحُكْمِ رَبِّكَ

« Endure pour le jugement de Ton Seigneur. » (At-Tûr, v.48)

وَاصْبِرْ وَمَا صَبْرُكَ إِلَّا بِاللَّهِ

« Patiente, et ta patience n'est que par Allah » (An-Nahl, v.127)

وَاصْبِرْ عَلَىٰ مَا يَقُولُونَ

« Et patiente sur ce qu'ils disent » (Al-Muzammil, v.10)

Ce sont les musulmans qui pâtissent de l'oppression. Nous disons à celui qui vit dans ce pays : c'est soit tu es en mesure de pratiquer ta religion comme Allah l'a légiféré, selon ton possible, ou soit tu t'en vas. Quant au fait de signer ton approbation et d'observer ces lois qu'Allah n'a pas autorisées, cela te portera préjudice maintenant ou dans le futur, en ce bas monde et dans l'au-delà.

Article 2

Mission : Notre mission et notre engagement découlent de notre engagement citoyen et de notre foi.

Nous exerçons notre mission dans le cadre des principes et règles de la République qui fondent l'unité et la cohésion de notre pays.

Le principe d'égalité devant la loi nous oblige à nous conformer aux règles communes et les faire prévaloir sur toutes les normes et règles y compris celles issues de nos convictions et/ou de nos interprétations religieuses.

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

Regardez ! Ils appellent à ce que ces règles communes prévalent sur la croyance religieuse, et cela n'est pas permis. Le musulman doit s'en tenir à législation d'Allah et il y trouvera la sérénité. Aussi nous déconseillons de prendre leurs lois inventées comme point de retour ainsi que leurs tribunaux sauf dans ce qui ne transgresse pas les lois d'Allah. Par exemple, si l'opresseur est un mécréant, face à qui notre droit ne pourrait être rendu sans passer par eux, mais sans avoir à se satisfaire d'un jugement autre que celui d'Allah. Dans ce cas-là on récupère notre droit, ni plus ni moins.

Article 3 La Liberté

La liberté est garantie par le principe de laïcité qui permet à chaque citoyen de croire ou de ne pas croire, de pratiquer le culte de son choix et de changer de religion.

Ainsi les signataires s'engagent à ne pas criminaliser un renoncement à l'islam, ni à le qualifier « d'apostasie » (ridda), encore moins de stigmatiser ou d'appeler, de manière directe ou indirecte, à attenter à l'intégrité physique ou morale de celles ou de ceux qui renoncent à une religion.

Cela traduit un respect de toutes les opinions et de toutes les expressions admises par la loi et surtout un principe républicain essentiel : la liberté de conscience.

Dieu a donné aux Hommes la Liberté de choisir leurs voies et leurs convictions à l'abri de toute contrainte : « Nulle contrainte dans la religion » (Coran, 2 : 256), et en a fait une expression de Sa volonté : « Si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur la terre auraient cru. Est-ce à toi donc de contraindre les gens à croire ? » (Coran, 10 : 99).

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

Tout d'abord, il n'est pas permis aux mécréants de prendre comme preuve les versets et les hadîths étant donné qu'ils n'y croient pas et qu'ils démentent Muhammed ﷺ.

Secundo, le sens du verset (trr) « **nulle contrainte en religion** » est descendu au sujet des Ansârs (auxiliaires) qui étaient au sein des yahouds (juifs), et lorsque le Prophète ﷺ les a écartés ils ont voulu les prendre pour les forcer à rentrer en islam. Aussi, si la personne paie la jiziyah (taxe pour vivre en terre d'Islam) et que les musulmans sont en situation de force, alors on ne les force pas à embrasser l'islam. Il a été aussi cité que ce verset a été abrogé par les « versets de l'épée » (ceux du jihâd). Quant à la Parole d'Allah (trr) : « **Si Ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur terre auraient cru** », c'est qu'Allah a créé le bien et le mal et que Sa Volonté s'accomplit et les serviteurs œuvrent en fonction de Sa Sagesse et Son Savoir.

فَمَنْ شَاءَ فَلْيُؤْمِنْ وَمَنْ شَاءَ فَلْيُكْفُرْ

« Quiconque le veut, qu'il croie, et quiconque le veut qu'il mécroie » (Al-Kahf, v.29)

Malgré cela, les mécréants finiront au Feu, et quelle mauvaise demeure. Qu'Allah nous préserve.

Ce paragraphe de la charte indique aussi que délaisser l'Islam n'est pas un mal. Peu leur importe si un nasrâni (chrétien) devient yahoudi (juif), ou vice et versa, ou si cela touche un bouddhiste, un laïc ou autre. Leur objectif c'est l'Islam, voilà pourquoi ils s'acharnent à pousser les musulmans à apostasier. Le Prophète ﷺ a dit « *Celui qui change sa religion (sort de l'Islam), tuez-le* ». Les musulmans dans ces pays ne sont pas en mesure d'appliquer les sentences, et ce rôle ne leur revient pas, car ils sont en faiblesse et cela se retournerait contre eux, physiquement, financièrement, religieusement et dans leur honneur. Mais il n'est pas permis de croire que sortir de l'Islam n'est pas un péché ni un crime. Il s'agit là d'un délit gravissime sur lequel il n'est pas permis de se taire si on est en mesure de parler. (Comme le Prophète ﷺ a dit :) « *Celui d'entre vous qui voit un mal qu'il le change par sa main, s'il ne peut pas alors par sa langue et s'il ne peut pas alors avec son cœur et cela est le plus bas niveau de la foi.* »

Tel est le jugement d'Allah. Mais de là à ne pas blâmer l'apostasie dans l'absolu alors que cela est condamné dans le livre de Notre Seigneur ainsi que dans la Sunnah du Prophète !? L'apostat est un mécréant, qui se rend coupable de mécréance majeure qui fait sortir de l'islam, et il sera éternellement au feu s'il meurt sans s'en repentir. Cela n'est pas permis.

Le prosélytisme abusif oppressant les consciences est contraire à la liberté de la raison et du cœur qui caractérise la dignité de l'Homme.

Convaincus que le débat est souvent source d'enrichissement et rempart contre le fanatisme, nous acceptons tous les débats et nous nous opposons à toutes les violences.

Les signataires s'engagent ainsi à s'inscrire dans le respect de l'article 9 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Cet article consacre la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

La liberté du musulman est règlementée par le Livre d'Allah et la Sunnah du Prophète. La liberté est limitée (déterminée) par le Livre d'Allah et la Sunnah du Messager d'Allah ﷺ, ou plutôt nous disons qu'elle est régie par le suivi du Livre d'Allah et de la Sunnah

de Son Messager. Louange à Allah, l'Islam appelle au maintien de la raison, d'où l'interdiction de l'alcool. Cette religion appelle aussi à la préservation du cœur, d'où l'interdiction des croyances corrompues, du mépris, de la jalousie et d'autres actes qui émanent du cœur. Cette religion appelle à l'honorabilité de l'humain.

إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِنْدَ اللَّهِ أَتْقَاكُمْ

« Certes le plus honorable d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux. » (Al-Hujurât v.13).

وَلَقَدْ كَرَّمْنَا بَنِي آدَمَ وَحَمَلْنَاهُمْ فِي الْبَرِّ وَالْبَحْرِ

« Nous avons certes honoré les fils d'Adam et nous les avons transportés sur terre et sur mer ». (Al-Isrâ, v.70).

Or cette honorabilité ne s'acquiert qu'en adoptant la religion d'Allah, sans quoi il n'y a nulle honorabilité.

إِنَّ شَرَّ الدَّوَابِّ عِنْدَ اللَّهِ الصُّمُّ الْبُكْمُ الَّذِينَ لَا يَعْقِلُونَ وَلَوْ عَلِمَ اللَّهُ فِيهِمْ خَيْرًا
لَأَسْمَعَهُمْ وَلَوْ أَسْمَعَهُمْ لَتَوَلَّوْا وَهُمْ مُّعْرِضُونَ

« Certes les pires des bestiaux sont ceux qui ont mécru, les sourds-muets, ceux qui ne raisonnent pas. Et si Allah avait reconnu en eux quelque bien, Il les aurait fait entendre. Et même s'il les avait fait entendre ils se seraient détournés en tournant le dos ». (Al-Anfâl, v.22).

Et Allah ﷻ dit :

إِنَّ الَّذِينَ كَفَرُوا مِنْ أَهْلِ الْكِتَابِ وَالْمُشْرِكِينَ فِي نَارِ جَهَنَّمَ خَالِدِينَ فِيهَا ۚ أُولَٰئِكَ هُمْ
شَرُّ الْبَرِيَّةِ

« Certes ceux qui ont mécru des gens du Livre et les associateurs seront au Feu de l'Enfer éternellement. Ceux-là sont les pires de la création. » (Al-Bayyinah, v.6)

Malgré cela, le fait que nos frères croient en ces versets ne doit pas les pousser à commettre des attentats, des meurtres ou à provoquer des conflits. Vous connaissez l'état de faiblesse dans lequel se trouvent les partisans de l'Islam. Il s'agit de questions structurées avec des règles. Les musulmans ne doivent pas légitimer ce que commettent les partisans de Daesh ou d'Al-Qaïdah et leurs semblables parmi les groupes jihadistes qui s'en prennent aux musulmans avant même les idolâtres. Nous considérons que la question du jihad doit être ordonnée en étant sous la gérance du gouverneur musulman. C'est à lui que revient la déclaration du jihad sur le sentier d'Allah et c'est lui qui doit faire appliquer les sentences, dans la mesure du possible. Si les musulmans ne sont pas en mesure de faire cela alors il faut savoir que le Prophète ﷺ a déjà concilié avec les mécréants jusqu'à ce qu'Allah accorde la force aux musulmans par la suite. Et si les musulmans veulent rompre leur pacte, alors qu'ils le fassent mais de façon loyale. On a rapporté que lorsque Mu'âwiyah était dirigeant, il voulut attaquer les byzantins. Lorsque le pacte de paix avec eux touchait à sa fin, il déploya ses troupes aux abords de leur terre, souhaitant par-là la fin de ce pacte afin de pouvoir lancer une offensive. Certains musulmans lui dirent : « Il ne te revient pas de droit de faire cela, car Allah a ordonné de ne se désengager d'un pacte que de façon loyale. » C'est alors que Mu'âwiyah rappela ses troupes.

Article 4

L'islam de France s'inscrit pleinement dans le respect de l'article 1 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (« Tous les hommes naissent libres et égaux en droits ».)

Les signataires s'engagent ainsi à faire respecter ce principe à travers l'ensemble de leurs activités culturelles.

Cette Égalité est également consacrée par le corpus islamique: « certes, Nous avons rendu dignes tous² les enfants d'Adam » (Coran, 17 : 70).

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

² N.d.T : En réalité, le verset en arabe ne mentionne pas « tous les fils d'Adam », mais « les fils d'Adam ».

Allah a honoré les enfants d'Adam, mais lorsque ceux d'entre eux ont mécré, se sont rebellés et ont désobéi, ils sont devenus mécréants et plus vils que l'âne et les chiens :

وَإِذْ عَلَّمْنَا نَبَأَ الَّذِي آتَيْنَاهُ آيَاتِنَا فَانْسَلَخَ مِنْهَا فَاتَّبَعَهُ الشَّيْطَانُ فَكَانَ مِنَ الْغَاوِينَ
(175) وَلَوْ شِئْنَا لَرَفَعْنَاهُ بِهَا وَلَكِنَّهُ أَخْلَدَ إِلَى الْأَرْضِ وَاتَّبَعَ هَوَاهُ فَمَثَلُهُ كَمَثَلِ الْكَلْبِ إِنْ
تَحْمَلَ عَلَيْهِ يَلْهَثُ أَوْ تَتْرُكُهُ يَلْهَثُ

« Et raconte-leur l'histoire de celui à qui Nous avons donné Nos signes et qui s'en écarta. Shaytane l'entraîna dans sa suite et il devint du nombre des égarés. Et si Nous avons voulu, Nous l'aurions élevé par ces mêmes enseignements, mais il s'inclina vers la terre et suivit sa propre passion. Il est semblable à un chien qui halète si tu l'attaques, et qui halète aussi si tu le laisses » (Al-A'raf, v.175-176)

Et Allah ﷻ dit :

لَقَدْ خَلَقْنَا الْإِنْسَانَ فِي أَحْسَنِ تَقْوِيمٍ

« Nous avons créé l'homme sous la meilleure forme. » (Le figuier, v.4)

Cela n'implique pas que l'homme conserve cette noblesse s'il se met à mécroire et à s'obstiner.

L'égalité Femme-Homme est un principe fondamental également attesté par le texte coranique : les hommes sont issus d'une même essence ou âme originelle (voir Coran,4 :1)³.

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

N'est-il pas mentionné dans ce Qurân que vous prétendez prendre comme référence :

³ N.d.T : En réalité, le verset n'indique pas cela. Il indique (trad. du sens des versets :)
« ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse »

وَلَيْسَ الذَّكَرُ كَالْأُنْثَى

« *L'homme n'est pas comme la femme* » (Maryam, v.36)

الرِّجَالُ قَوَّامُونَ عَلَى النِّسَاءِ

« *Les hommes ont dominance sur les femmes* » (An-Nissâ, v.34)

Et il y d'autres preuves également. Et le Prophète ﷺ a dit « *Jamais ne réussira un peuple qui a confié son autorité à une femme* ». Ils appellent à l'égalité des sexes dans les droits et les devoirs alors qu'ils ne sont pas égaux. La femme a ses droits indiqués par le Qurân et la Sunnah, et l'homme également.

Nous nous attachons donc à faire respecter ce principe d'égalité conformément aux lois de la République en rappelant aux fidèles, dans le cadre de notre rôle pédagogique, que certaines pratiques culturelles prétendument musulmanes ne relèvent pas de l'Islam.

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

Ce qui ne relève pas de l'Islam, nous le refusons bien avant quiconque. Tout ce qui s'oppose à la révélation doit être rejeté. Les musulmans et les savants mettent en garde contre tout ce qui va à l'encontre du Qurân et de la Sunnah. Toutes ces paroles et ces faits ne doivent pas être attribués à l'Islam, ils doivent être imputés à leur auteur. La réalité est que les mécréants en France et ailleurs sont ceux qui causent du préjudice et du tort aux musulmans, les intimident et veulent prendre le pouvoir sur eux, sinon pourquoi ne les laissent-ils pas adorer leur Seigneur.

Ils disent « liberté », pourquoi ne les laissent-ils pas tranquilles ?les laisser apprendre la croyance des salafs, porter un qamis au-dessus des chevilles⁴, laisser la femme se voiler, pouvoir égorger librement lors des occasions de sacrifices, faire comme le commun des musulmans en faisant l'adhân et pratiquant d'autres emblèmes

⁴ N.d.T : Non pas qu'ils l'interdisent au niveau pénal mais ils stigmatisent ceux qui le font.

de cette religion ? Ou les laisser avoir leurs propres tribunaux pour régler leurs différends internes. Tout cela n'est qu'une prétendue bienfaisance envers les muslims, alors qu'ils sont loin de leur accorder leurs droits.

Pour eux, la liberté c'est que le débauché puisse forniquer, que le voleur puisse voler, que le menteur puisse mentir, pouvoir fructifier ses biens par l'usure, que le sodomite puisse assouvir ses plaisirs, pouvoir consommer de l'alcool et du porc... Mais lorsqu'un muslim veut appliquer sa religion, on l'en empêche ! Où est donc cette prétendue liberté ?!

Ils savent pertinemment que s'ils laissaient les gens vraiment libres, ils finiraient par accepter l'Islam en masse. Vu qu'il s'agit de la religion véritable acceptable par toute nature saine et droite. Personne n'entend parler de cette religion sous son vrai jour, telle qu'Allah l'a vraiment révélée à Son Messager ﷺ, sans qu'il ne l'aime. Cela arrive fréquemment, mais pas à ceux à qui Allah a prédestiné l'égarement pour leur mal et leur orgueil.

Et ils disent que « les hommes naissent libres et égaux »:

Oui, il n'est pas permis de vendre un homme libre. Allah prend en ennemi celui qui vend un homme libre et consomme le fruit de sa vente.

Par contre, une fois que l'homme a connu la vérité, ils ne sont plus égaux si certains refusent (de croire).

أَفَنَجْعَلُ الْمُسْلِمِينَ كَالْمُجْرِمِينَ

« Allons-nous rendre les muslims comme les criminels ? Qu'avez-vous comment jugez-vous ? » (Al-Qalam, v.35).

Article 5 la fraternité

La Fraternité nous engage d'un point de vue religieux. Notre éthique nous invite à observer de la bienveillance envers nos concitoyens, sans distinction. Nous rejetons toute discrimination fondée sur la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'appartenance ethnique, l'état de santé ou le

handicap et appelons à ce que tout citoyen puisse être respecté pour ce qu'il est et pour ce qu'il croit.

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

Si le gouvernement appelle à cela, ceci ne nous concerne pas. Ils sont mécréants, ils peuvent appeler à ce qu'ils veulent dans leur pays. Ils n'ont pas d'engagement avec la religion. Quant à toi, en tant que muslim, tu n'as pas à observer cet appel d'égalité avec les nasâras (chrétiens), les yahouds (juifs) et les associateurs.

Toutes les formes de racisme, de discrimination et de haine de l'autre, notamment les actes antimusulmans, les actes antisémites, l'homophobie et la misogynie sont des délits pénalement condamnés. Ils sont également l'expression d'une déchéance de l'esprit et du cœur qu'aucune foi sincère ne saurait accepter.

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

Ce sont plutôt ces paroles que vous prononcez qui ne sauraient être acceptées par une foi sincère. Une vraie foi ne peut accepter d'aimer les mécréants, d'aimer les homosexuels sodomites. Lorsqu'ils disent homophobie, ils parlent des sodomites, et ils disent que tu ne dois pas le détester... un homme qui épouse un autre homme ! A savoir que cet acte est celui que perpétraient ceux qu'Allah a anéantis, ainsi que ceux qui ont suivi leurs traces.

أَتَأْتُونَ الذُّكْرَانَ مِنَ الْعَالَمِينَ

« Accomplissez-vous l'acte charnel avec les hommes de ce monde ? » (Les poètes v.165)

C'est un acte immonde auquel appellent les mécréants. Cela est pire que la fornication, vu qu'il dénature et corrompt l'âme. Egalement la misogynie ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Les muslims n'ont-ils pas des épouses, des filles, des sœurs, des mères, des tantes et autres ? Elles ont des droits, que ce soit leur part d'héritage, elles sont prises en charge pour les dépenses avec bienfaisance. On ne frappe pas non plus une femme,

si ce n'est lorsqu'elle se rebelle et sans aucune brutalité, juste pour les éduquer. L'islam protège la femme, l'honore, préserve sa chasteté alors que les mécréants en Europe et ailleurs les maltraitent, les exploitent en les faisant sortir pour travailler ou profiter d'elles sexuellement. Alors que l'Islam préserve la femme et défend sa vertu et son honneur.

Regarde ces mauvaises paroles qu'ils profèrent : « déchéance d'esprit et du cœur ». Lorsque tu aimes les homosexuels sodomites et les femmes dépravées, c'est la marque d'un cœur et d'un esprit sain, mais si tu les détestes c'est de la déchéance !? Nous demandons protection à Allah.

Partant de la défense de toutes les valeurs énoncées par la présente « charte des principes », les signataires s'engagent, conformément aux lois de la République, à rejeter tous les crimes contre l'humanité.

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

Il n'y a aucun crime provenant des musulmans, tout particulièrement à cette époque où ils sont en situation de faiblesse. Les crimes proviennent des kouffars, des yahouids, des nasâras et des détracteurs de l'Islam. Et tout crime que viendrait à commettre un musulman, il se résoudrait par le Qurân. S'il tue un autre musulman volontairement, Allah a instauré la loi du talion, et s'il tue un mécréant il doit payer le prix du sang. Et il est permis au gouverneur musulman d'ordonner sa mise à mort en guise de sanction s'il s'agit d'un criminel et qu'il y trouve un intérêt pour l'Islam et les musulmans.

Les signataires de cette charte s'engagent à accepter de débattre et d'échanger avec leurs coreligionnaires sans les disqualifier par des jugements théologiques ou politiques dictés par des théoriciens, idéologues ou des États étrangers.

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

S'il s'agit d'un débat pour les appeler à l'Islam et leur éclaircir la vérité, cela est envisageable, car le Prophète ﷺ s'est rendu auprès des yahouids (juifs) en leur disant

« ô vous les yahouds soumettez-vous (à Allah), vous serez préservés ». L'appel à Allah est souhaitable. Mais s'il s'agit de débat sur le football, la vie en communauté, la fraternité humaine ou ce qui éloigne de la vraie croyance, alors cela est à délaissier.

Il est question de lutter notamment contre l'idéologie du takfir, (excommunication), qui est souvent le prélude à la légitimation du meurtre. Nous nous attelons ainsi à éviter la fitna (la discorde) et à privilégier l'échange dans un esprit de mutuelle bienveillance.

Shaikh 'Abdel-Hamîd : Même si une personne est jugée mécréante, l'Islam ne rend pas son sang licite, sauf lors des guerres. C'est pour cette raison que le Prophète ﷺ a dit en envoyant son émissaire de les appeler en premier lieu à l'Islam, et s'ils répondent favorablement alors accepte et laisse-les. S'ils refusent, alors propose-leur de s'acquitter de la jizyah. S'ils se soumettent, alors laisse-les. Mais s'ils refusent tout cela, alors ça sera la guerre. L'Islam appelle à la non confrontation hormis avec les ennemis de guerre. Chacun fait sa route. Le Prophète ﷺ n'a renvoyé les yahouds de Bani Qureydhah et Bani Nadhîr qu'après qu'ils aient rompu l'accord de paix. De même que 'Umar avec Khaybar, ou encore le Prophète avec Quraysh. Il n'attaquait aucun peuple si ce n'est après les avoir appelés à l'Islam (comme cité précédemment) et qu'ils voyaient d'eux de l'hostilité. Les muslims sont les responsables de l'instauration de la législation d'Allah de la façon qu'il agréé.

لِكُلِّ جَعَلْنَا مِنْكُمْ شِرْعَةً وَمِنْهَاجًا

« Nous avons assigné à chacun d'entre vous une législation et une voie à suivre. » (La table servie, v.48)

De même, nous appelons à faire preuve d'ouverture et à évoquer avec respect le choix de nos concitoyens en matière de conviction ou de religion, et ce au sein de nos lieux de culte avec nos fidèles, comme au sein de nos familles : « À chacun de vous, Nous avons tracé un itinéraire et établi une règle de conduite qui lui est propre. Et si Dieu l'avait voulu, Il aurait fait de vous une seule même communauté mais Il a voulu vous éprouver pour

voir l'usage que chaque communauté ferait de ce qu'il lui a donné. Rivalisez donc d'efforts dans l'accomplissement de bonnes œuvres, car c'est vers Dieu que vous ferez tous retour et Il vous éclairera alors sur l'origine de vos divergences. » (Coran 5 : 48)⁵.

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

لِكُلِّ جَعَلْنَا مِنْكُمْ شِرْعَةً وَمِنْهَاجًا

« Nous avons assigné à chacun d'entre vous une législation et une voie à suivre » (Al-Mâ'idah, v.48) C'est-à-dire un chemin et une voie, car Allah a fait descendre le Qurân qui abroge les législations antérieures, et a fait de l'Islam la religion définitive.

Concernant le verset qu'ils ont cité :

وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ لَجَعَلَكُمْ أُمَّةً وَاحِدَةً

« Si Allah avait voulu Il aurait fait de vous une seule et unique communauté »

Oui, Allah éprouve les croyants par la présence des mécréants. Il a désigné des gens pour le Paradis et d'autres pour le Feu. Pourtant, Allah dit :

فَاسْتَبِقُوا الْخَيْرَاتِ

« Alors concurrencez-vous dans le bien. »

C'est-à-dire dans le fait d'adorer Allah Seul (le Tawhîd) et ne lui donner aucun associé.

إِلَى اللَّهِ مَرْجِعُكُمْ جَمِيعًا

« C'est vers Allah que vous reviendrez tous » c-à-d le jour de la résurrection

فَيُنَبِّئُكُمْ بِمَا كُنْتُمْ فِيهِ تَخْتَلِفُونَ

⁵ N.d.T : Une fois de plus la traduction qu'ils ont apportée reste bancal et infidèle au sens initial.

« Il vous informera de ce sur quoi vous divergiez ».

Il a décrété le séjour éternel en Enfer pour les mécréants, et l'éternité au Paradis pour les croyants. Donc, il n'y a aucune preuve dans ces versets en leur faveur (les signataires de la charte) indiquant que le musulman doit faire des concessions en religion et aimer les mécréants.

Article 6

Rejet de toutes les formes d'ingérence et de l'instrumentalisation de l'Islam à des fins politiques

Shaikh 'Abdel-Hamîd : Louange à Allah. Les partisans de l'Islam authentique, notamment Ahl As-Sunnah Wal-Jamâ'ah, régissent leurs affaires en adhérant à la voie des pieux prédécesseurs, loin de toute hizbiyyah, de la démocratie, des lois forgées par les humains. C'est ce à quoi nous appelons tous les gens pour réformer leur situation.

La présente « charte des « principes », a pour objectif, clairement énoncé, de lutter contre toute forme d'instrumentalisation de l'Islam à des fins politiques et/ou idéologique. Les signataires s'engagent donc à refuser de s'inscrire dans une quelconque démarche faisant la promotion de ce qui est connu sous l'appellation « islam politique »⁶.

⁶ Par « islam politique », la présente charte désigne les courants politiques et/ou idéologiques appelés communément salafisme (wahhabisme), le Tabligh ainsi que ceux liés à la pensée des Frères musulmans et des courants nationalistes qui s'y rattachent.

Shaikh 'Abdel-Hamîd : Quant à la **salafiyyah** (qu'ils nomment salafisme), c'est la religion qu'a apportée le Messager d'Allah ﷺ. Et le fait de l'appeler « **wahhabisme** » est une façon de mettre en garde contre elle. Quant au groupe des **Tablighs**, vous les mettez à l'honneur, en avant et leur laissez le champ libre, car à la base ils n'appellent pas au bien et ne réprouvent pas le mal. De plus, ils ne prêchent pas le Tawhîd et n'encouragent pas à apprendre la science. Pour ce qui est des « **Frères musulmans** » et de leurs semblables, ils ont subi votre influence dans le domaine politique, la démocratie, les élections, les sit-in, les manifestations... L'Islam authentique n'appelle à aucune transgression de la législation, que ce soit dans les pays musulmans ou non musulmans. Il prône à suivre les principes de la législation, intérieurement et extérieurement.

Shaikh 'Abdel-Hamîd : Cette appellation « islam politique » est moderne (récente, contemporaine). Elle est utilisée par les partis qui imitent les mécréants pour intégrer la démocratie. Ils adoptent l'Islam (comme appellation) afin que les gens suivent et acceptent leurs discours. Les adeptes de l'Islam authentique s'éloignent de ces appellations et suivent l'Islam en tant que religion, loi, et système juridique. C'est à Allah que nous demandons aide.

Nous luttons avec détermination contre tout mouvement ou idéologie dont le projet détourne notre religion de son véritable objet et tente de créer des rapports de force et des fractures dans notre société.

Ainsi, nous nous engageons à ne pas utiliser ni à laisser utiliser l'islam ou le concept d'oumma (communauté des croyants) dans une optique politique locale ou nationale ou pour les besoins d'un agenda politique dicté par une puissance étrangère qui nie la pluralité consubstantielle à l'islam.

Nous refusons que les lieux de culte servent à diffuser des discours politiques ou importent des conflits qui ont lieu dans d'autres parties du monde. Nos mosquées et lieux de culte sont réservés à la prière et à la transmission de valeurs.

Shaikh 'Abdel-Hamîd : C'est-à-dire qu'il n'y a pas de mal à faire de discours sur le Tawhîd, sur les préceptes de la salât, sur les exhortations et rappels bénéfiques aux gens, sur le fait de préserver sa vertu, de s'écarter de la fornication, de l'homosexualité, de l'alcool.... Nous appelons à cela.

Ils ne sont pas érigés pour la diffusion de discours nationalistes défendant des régimes étrangers et soutenant des politiques étrangères hostiles à la France, notre pays, et à nos compatriotes Français.

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

Par Allah ! Les musulmans s'abstiennent de tout ce qui cause des troubles. Ce ne sont que de fausses accusations. Si les gens suivaient l'Islam authentique, cela assurerait la préservation des pays et des sociétés.

Le dévoiement de la religion consistant à instrumentaliser l'islam à des fins politiques doit être rejeté avec force et sans réserve.

Nous affirmons que l'ordre politique demeure séparé de l'ordre du religieux. Aucune de nos organisations, aucun de nos préceptes ne peut avoir pour objectifs de faire valoir en France un traitement différencié pour les musulmans.

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

C'est le principe de la laïcité : séparer la religion de l'État. L'islam est loin de ces querelles politiques et de ces partis hérétiques. L'Islam appelle à la fraternité entre musulmans et à ne pas imiter les mécréants. Et l'Islam prône à ne causer aucun tort. Dans le cas où l'on s'en prendrait à un musulman, il lui est permis de se défendre s'il en a la capacité. Concernant le jihad dont se plaignent les mécréants, nous avons déjà évoqué que les musulmans ne combattent que pour repousser les agressions des mécréants, ils ne combattent pas les mécréants pour les forcer à entrer dans l'Islam, comme cela est l'avis de Shaikh Al-Islam Ibn Al-Qayyim et d'Ibn Taymiyyah. Nous sommes en des temps où l'appel religieux des mécréants résonne dans nos pays, et où ils se sont immiscés dans nos affaires. Et ils causent du tort aux frères qui sont dans leur pays pour les opprimer, ne pas les laisser appeler à Allah le Très-Haut, ni les laisser adorer Allah de la manière qu'Il a prescrite.

Nous prenons l'engagement d'assurer de plus en plus le financement de nos lieux de culte par des financements nationaux. Tout financement provenant de l'étranger émanant d'un État étranger, d'une organisation non gouvernementale, d'une personne morale ou physique doit s'inscrire dans le strict respect des lois en vigueur et ne donne le droit à aucun donateur de s'ingérer, de manière directe ou indirecte, dans l'exercice du

culte musulman en France. Les signataires doivent rejeter clairement toute ingérence de l'étranger dans la gestion de leurs mosquées et la mission de leurs imams.

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

Si les musulmans de France peuvent se construire des mosquées et des écoles, s'en occuper eux-mêmes, (c'est une bonne chose), car les états sont sensibles à ce sujet, il n'y a pas d'objection à cela. Et s'ils ont besoin de la Zakat des pays musulmans, il est permis de la leur verser selon l'avis le plus juste des savants.

Article 7

L'attachement à la raison et au libre-arbitre

Les objectifs d'une religion contribuent aux valeurs universelles qui fondent l'humanité. Les responsables musulmans, amènent les fidèles à la réflexion et les aident à distinguer dans les sources scripturaires, ce qui est applicable dans le contexte de la société française.

Nous affirmons que toutes les écoles doctrinales de l'islam revêtent la même légitimité et qu'il appartient à chacun parmi les fidèles de se forger sa propre opinion.

Par une adaptation harmonieuse de ces sources universalistes aux réalités de notre pays, nous voulons permettre à toute musulmane et à tout musulman de concilier sa pratique religieuse et son engagement citoyen afin de vivre les deux dans la paix et la sérénité.

Nous nous engageons également à lutter par l'enseignement et la pédagogie contre les superstitions et les pratiques archaïques, notamment celles qui prétendent relever de la « médecine » dite « prophétique » et qui mettent en danger la vie de croyants abusés.

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

Ces propos manquent de part de détails.

Premièrement : celui qui prêche les musulmans doit être lui-même musulman. Et il doit être parmi les personnes de science, parmi les prédicateurs qui connaissent la voie des pieux salafs et la 'Aqîda authentique afin d'enseigner aux gens ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, que ce soit en matière de croyance, de paroles ou d'œuvres.

Leurs propos : **« Nous affirmons que toutes les écoles doctrinales de l'islam revêtent la même légitimité et qu'il appartient à chacun parmi les fidèles de se forger sa propre opinion. »** : en réalité, il n'en est pas ainsi, même si nous ne jugeons pas légitime en Islam de suivre une école doctrinale en tous points (madhabiyah). L'Islam est une religion unique, on se doit d'être sur une seule et même voie, un chemin clair et pur. Mais dans les faits, ils oppriment ceux qui suivent le droit chemin, et s'en prennent à celles et ceux qui sont sur la droiture, que ce soit là où ils résident ou lorsqu'ils voyagent.

Concernant la médecine prophétique : toute superstition qui ne peut pas être imputée au Prophète ﷺ ni à la médecine, comme la sorcellerie, les pratiques occultes, la voyance, la divination, l'Islam a mis en garde contre cela. Par contre, il est permis d'utiliser de la graine de nigelle (habbah sawda), de l'huile d'olive, de l'ail ou des oignons pour des soins... Même la médecine moderne n'empêche pas cela. Néanmoins, les fausses croyances sont rejetées totalement, qu'elles proviennent de musulmans ou de mécréants.

Article 8

L'attachement à la laïcité et aux services publics

La neutralité religieuse, un des principes de laïcité, imposée aux agents investis d'une mission de service public, vise à garantir un service équitable aux citoyens indépendamment de leurs convictions religieuses et à lutter contre le prosélytisme religieux.

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

Cela est un mensonge de leur part. Ils s'en prennent clairement aux musulmans et leur compliquent la vie. Ceux qui sont en France sont plus savants des services qu'ils

subissent. Les musulmans ne troublent en rien l'ordre public et ne causent aucun dommage, louange à Allah. Ils sont en état de faiblesse et nous demandons à Allah qu'il leur ôte cette faiblesse et qu'Il leur permette de pouvoir adorer Allah comme Il le veut.

Article 9

Lutte contre la haine antimusulmane, propagande et fausses informations

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

Si seulement cela pouvait se produire. Mais ces faits (affront à l'Islam, mensonges, propagande...) proviennent de leurs dirigeants, des francs-maçons. Nous en avons un exemple récent avec l'affront de Macron envers le Prophète ﷺ. Ce n'est qu'un des multiples crimes commis dans ces pays.

Les musulmans de France et les symboles de leur foi sont trop souvent la cible d'actes hostiles. Ces actes sont l'œuvre d'une minorité extrémiste qui ne saurait être confondue ni avec l'Etat ni avec le peuple français.

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

Cela est parmi leurs tromperies. Si un seul musulman venait à commettre le moindre acte vous direz « c'est ça l'Islam, religion du terrorisme, religion de ceci cela... ». Mais lorsque cela provient de l'un des vôtres, vous prétendez qu'il ne s'agit que de troubles psychologiques, que cette personne est malade etc..., alors que ce crime fait partie du niveau le plus extrême du terrorisme, à l'instar de ce qui s'est passé en Nouvelle Zélande et ailleurs. Nous disons que ce qui est conforme au Livre et à la Sunnah est ce qui doit être pris en compte et appliqué. Et il n'est pas permis d'agir en commettant ce qui s'y oppose, qu'il s'agisse de lois françaises ou d'ailleurs.

Nous appelons à ne pas diffuser de livres, fascicules, sites internet, blogs, vidéos, qui propagent des idées de violence, de haine, de terrorisme ou de racisme, sous quelque forme que ce soit. Les courants extrémistes s'appuient sur des concepts belliqueux (1) incitant à la violence et à la sécession dans des discours qui nuisent autant à la société française qu'à l'image de l'islam et des musulmans.

(1) Des concepts tels que : al-wala wal bara (l'alliance et le désaveu), takfir wa-l hijra (anathème et exil), dar al-harb wa dar al-islam (territoire de la guerre et territoire de l'islam), etc.

Shaikh 'Abdel-Hamîd :

Il s'agit de terminologies employées et suivies par les musulmans dans leurs pays, qui font ce qui les rapproche d'Allah et appliquent Son ordre en prenant comme alliés les croyants en Islam, et en se désavouant des associateurs tout en s'éloignant de ce qui contredit la religion d'Allah. Nous avons déjà dit que l'Islam est la religion de la justice et de la liberté régie par la législation, la religion de la protection des vies, de l'honneur, de la noblesse et de tout bon comportement. Chose dont j'ai parlé dans différents ouvrages évoquant les droits d'Allah, ceux de Son Messager, ceux des parents, des enfants, ceux des voisins, des liens de parenté, les droits de l'homme de façon générale, ceux des gens du Livre qui vivent en pays d'Islam et ceux des animaux. L'Islam est une religion structurée qui englobe tout. Même s'ils s'unissaient tous, ils seraient incapables d'apporter ce qu'apporte cette religion dans tous les domaines. Nous recommandons aux musulmans en France de craindre Allah et de rester fidèles à leur religion. Et celui qui est dans l'incapacité d'établir correctement sa religion, Allah ne le laisse pas dans la difficulté. Par Allah ! Mieux vaut partir dans un pays d'Afrique pour y adorer Allah avec clairvoyance, même en vivant avec peu de moyens, que de rester entre les tours de Paris à l'étroit dans sa religion et dans sa vie, loin de la réelle adoration et de la croyance authentique.

Nous recommandons de prendre garde aux idéologies destructrices qui nuisent à l'image de l'Islam et ne lui sont d'aucun intérêt, de s'éloigner de tout acte illicite, à l'instar des attentats suicides ainsi que du Jihâd non légiféré qui n'est pas sous l'égide du gouverneur des musulmans, et d'autres actes néfastes. Nous devons tous suivre le Livre et la Sunnah, comme l'a ordonné Allah :

فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّىٰ يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ

« Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants tant qu'ils ne porteront pas devant toi leurs différends » (An-Nissâ, v.65).

Ensuite, les principes de cette charte appellent à la corruption des cœurs, c-à-d au penchant vers les associateurs en les aimant et en les prenant comme alliés, sans interdire le répréhensible même par le cœur. Prenez garde à vous faire influencer par ce genre d'appel et à croire les mécréants, même s'ils enjolivent certains de leurs discours ou de leurs actes en prétextant vouloir préserver l'Islam.

Par Allah ils ne font que conspirer contre l'Islam ! Face à leur incapacité et au dévoilement de leur but, ainsi qu'à leur pertes matérielles et mondaines - sachant qu'ils sont les gens les plus accrochés aux biens terrestres - , ils ont utilisé ces principes qu'ils nomment « Islam de France ».

Il n'y a aucun Islam de France, en aucun cas ! Oui, il y a du poulet français, nous le connaissons et il n'est pas permis d'en manger dans les pays d'Islam, car il n'a pas été égorgé selon le rite islamique. Il y a également la révolution française, oui , celle qui a provoqué d'autres révoltes dans le monde. Quant à l'Islam français, cela n'existe pas !

L'Islam a été descendu par Allah sur Muhammed ﷺ à Mekkah, puis a été enseigné à ses compagnons qui, eux, l'ont ensuite retransmis à travers le monde, et il a été rédigé et conservé dans des ouvrages. Tel est l'Islam que nous suivons.

Le fait de dire « Islam français » va engendrer, comme je l'ai souligné, à dire qu'il y a un Islam anglais, américain, russe, chinois... ! Personne ne l'emportera ni ne blâmera l'autre. Les français s'en tiendront à leur Islam qui leur convient, et les autres de même, comme vous avez pu le constater ; ils appellent à aimer les homosexuels, à aimer les yahouds , les nasâras (chrétiens) etc.... Allah dit :

رَضِيتُ لَكُمُ الْإِسْلَامَ دِينًا

« J'ai agréé pour vous l'Islam comme religion. » (Al-Mâ-idah, v.3)

Cet Islam est une révélation d'Allah, basé sur le Tawhîd sur la croyance authentique, le culte pur, sur la salât, le siyâm de la manière légiférée par Allah.

On se contentera de cela.

Qu'Allah soit purifié de tout manque, Louange à Lui, il n'y a nulle divinité en droit d'être adorée en dehors de Toi, je te demande pardon mon Seigneur et je me repens à Toi.